

SICAV SECURITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 Juin 2026

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 Juin 2026

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société SICAV SECURITY pour la période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2026, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de **1 191 979 DT** et un résultat de la période de **148 675 DT**

I. – Rapport sur les états financiers intermédiaires : Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société SICAV SECURITY, comprenant le bilan au 30 Juin 2026, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen limité :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société SICAV SECURITY arrêtés au 30 Juin 2026, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

Nous attirons l'attention sur :

- La note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « SICAV SECURITY » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserves sur cette question.

II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 30 Juin 2026, 20,39 % de l'actif de la société SICAV Security, soit 0,39 % au-dessus du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 948 968 DT au 30 Juin 2026, et représente une quote-part de 79,61 % de l'actif de la société Sicav Security, soit 0,39 % en dessous du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 31 Juillet 2026

Le Commissaire aux Comptes :

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Emna Rachikou

BILAN ARRETE AU 30-06-2026

(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND	Note	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
-				
<u>ACTIF</u>				
AC1 -		948 968	727 749	837 078
-				
Portefeuille titres				
AC1a Actions, valeurs assimilées	4.1	483 937	197 043	375 763
AC1b Obligations et valeurs assimilées	4.2	465 031	530 706	461 315.79
AC1c Autres valeurs			-	-
AC2 - Placements monétaires et disponibilités		243 011	281 360	218 277
AC2a Placements monétaires	4.4	-	-	-
AC2b Disponibilités		243 011	281 360	218 277
AC3 - Créances d'exploitation		-	-	-
AC4 - Autres actifs		-	-	-
Total Actif		1 191 979	1 009 109	1 055 355
-				
<u>PASSIF</u>				
PA1 - Opérateurs créditeurs	4.6	2 850	897	4 069
PA2 - Autres créditeurs divers	4.7	28	244	122
Total Passif		2 879	1 141	4 190
-				
<u>ACTIF NET</u>				
CP1 - Capital	4.8	1 158 414	983 983	1 010 379
CP2 - Sommes distribuables		30 686	23 983	40 786
CP2a Sommes distribuables des exercices antérieurs		57	32	33
CP2b Sommes distribuables de la période		30 629	23 951	40 753
Actif Net		1 189 100	1 007 966	1 051 165
Total Passif et Actif Net		1 191 979	1 009 107	1 055 355

ETAT DE RESULTAT
POUR LA PERIODE DU 01/01/2026 AU
30/06/2026
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND	Note	Période du 01/04/2026 au 30/06/2026	Période du 01/01/2026 au 30/06/2026	Période du 01/04/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025
PR1 - Revenus du Portefeuille Titres	4.3	29 791	38 111	18 082	27 959	48 662
PR1a Dividendes		21 412	21 412	8 158	8 158	10 783
PR1b Revenus des obligations et valeurs assimilées		8 379	16 699	9 924	19 801	37 880
PR2 Revenus des placements monétaires	4.5	728	1 464	1 113	1 898	4 284
Total Revenus des Placements		30 519	39 575	19 195	29 857	52 947
CH1 Charges de gestion des placements	4.9	(3 347)	(6 489)	(2 843)	(5 812)	(12 000)
Revenus Nets des Placements		27 172	33 086	16 352	24 045	40 946
CH2 Autres charges	4.10	(2 805)	(3 105)	(279)	(1 179)	(1 701)
Résultat d'Exploitation		24 367	29 981	16 074	22 866	39 245
PR4 Régularisation du résultat d'exploitation		649	649	1 411	1 085	1 508
Sommes distribuables de la Période		25 015	30 629	17 485	23 951	40 753
PR4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(649)	(649)	(1 411)	(1 085)	(1 508)
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		52 686	91 396	2 244	13 254	4 390
Frais de négociation de titres		(1 082)	(3 013)	0	-	0
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		28 052	30 311	0	-	19 560
Résultat Net de la Période		104 022	148 675	18 317	36 120	63 196

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR LA PERIODE DU 01-01-2026 AU 30-06-2026
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND		Période du 01/04/2026 au 30/06/2026	Période du 01/01/2026 au 30/06/2026	Période du 01/04/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025
AN1	<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	104 022	148 675	18 317	36 120	63 196
AN1a	Résultat d'exploitation	24 367	29 981	16 074	22 866	39 245
-						
AN1b	Variation des plus (ou moins) values	52 686	91 396	2 244	13 254	4 390
-	potentielles sur titres					
AN1c	Plus (ou moins) values réalisées sur	28 052	30 311	0	0	19 560
-	cession de titres					
AN1d	Frais de négociation de	(1 082)	(3 013)	0	-	0
-	titres					
AN2 -	<u>Distributions de dividendes</u>	(40 730)	(40 730)	(43 721)	(43 721)	(43 721)
-						
AN3 -	<u>Transactions sur le capital</u>	29 990	29 990	59 006	1 657	17 777
-						
AN3a	<u>Souscriptions</u>	275 005	494 027	168 119	168 155	321 110
CSS	Capital	257 242	463 848	160 409	160 443	304 828
RSN	Régularisation des	21 139	24 801	2 316	2 316	5 281
DS	sommes non distribuables					
RSD	Régularisation des	(3 376)	5 378	5 394	5 396	11 001
	sommes distribuables					
AN3b	<u>Rachats</u>	(245 014)	(464 037)	(108 663)	(166 498)	(303 333)
CSR	Capital	(229 998)	(436 605)	(104 155)	(158 110)	(287 055)
RSN	Régularisation des	(19 043)	(22 705)	(1 179)	(1 711)	(4 417)
DR	sommes non distribuables					
RSD	Régularisation des	4 027	(4 728)	(3 780)	(6 677)	(11 861)
	sommes distribuables					
	Variation de l'actif net	93 283	137 935	-33 602	-5 945	37 252
AN4 -	<u>Actif net</u>					
AN4a	Début de période	1 095 817	1 095 817	974 365	1 013 911	1 013 911
AN4b	Fin de période	1 189 100	1 189 100	1 007 967	1 007 967	1 051 165
AN5 -	<u>Nombre de Parts</u>					
AN5a	Début de période	57 447	57 447	53 268	56 411	56 411
AN5b	Fin de période	58 996	58 996	56 547	56 547	57 447
	Valeur liquidative	20.156	20.156	17.825	17.825	18.298
AN6 -	<u>Taux de rendement annualisé (%)</u>	37.62%	28.44%	7.90%	7.50%	6.35%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV SECURITY est une société d'investissement à capital variable mixte de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation des codes des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 13 juillet 1998, et a reçu l'agrément du ministre des Finances en date du 4 octobre 1997.

La SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 16 juillet 1999 sous le n° 99.363.

La gestion de la SICAV est confiée à la société d'intermédiation en bourse « UNION CAPITAL ». Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la banque « ATB ».

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2026 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 *Evaluation des placements*

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 30 Juin 2026 ou à la date antérieure la plus récente pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 30 Juin 2026 pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2026, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société SICAV SECURITY figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société SICAV SECURITY ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

5. Notes explicatives du bilan et de l'etat de resultat

5.1 Note sur les actions et valeurs assimilées :

Les actions et valeurs assimilées totalisent au 30 juin 2026 un montant de 483 938 DT se détaillant comme suit :

Code ISIN	Titres	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2026	% de l'Actif Net
Actions		24 901	273 059	438 241	36.85%
TN0003400058	AMEN BANK	1 399	74 494	115 378	9.70%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	600	35 401	54 083	4.55%
TN0001800457	BIAT	300	37 481	50 826	4.27%
TN0002200053	BT	3 500	20 270	32 788	2.76%
TN0007400013	CARTHAGE CIMENT	9 515	17 657	19 401	1.63%
TN0007530017	OTH	2 270	29 006	29 006	2.44%
TN0001100254	SFBT	6 917	26 380	100 456	8.45%
TNNGTFLC2986	STA	400	32 370	36 302	3.05%
Titres OPCVM		427	45 136	45 697	3.84%
TN0001700319	CAP OBLIG SICAV	427	45 136	45 697	3.84%
Total		25 328	318 195	483 938	40.70%

Le détail des mouvements intervenus au niveau des actions et valeurs assimilées au cours de la deuxième trimestre 2026 est le suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 31/03/2026	Acquisition	Cession	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 30/06/2026
Actions						
AMEN BANK	43 710	41 486	17 065	10 703	6 362	74 494
BIAT	16 256	21 225	-	-	-	37 481
BT	40 540	-	25 550	20 270	5 280	20 270
CARTHAGE CIMENT	53 844	-	38 965	36 187	2 778	17 657
OTH	-	29 006	-	-	-	29 006
STA	-	32 370	-	-	-	32 370
TELNET	30 082	-	43 713	30 082	13 631	0
Total	184 432	124 087	125 293	97 241	28 052	211 278

5.2 Note sur les obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent au 30 juin 2026 un montant de 465 030 DT et se détaillent comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2026	% de l'Actif Net
Obligations et Valeurs assimilées					
<u>Emprunts d'Etat</u>		3 500	320 000	337 483	28.38%
TNVE955M6R90	EMP NAT T3 2023 CB	500	50 000	53 104	4.47%
TNQVHB5WZ2K2	EMP NAT 22 T2 9.35%	500	30 000	30 098	2.53%
TNRGVSC8DE36	EMP NAT22 T3 9.35%	500	40 000	42 361	3.56%
TN0008000895	EMP NAT TR2	2 000	200 000	211 920	17.82%
<u>Emprunts des sociétés</u>		2 000	120 000	127 547	10.73%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023-2	500	30 000	31 815	2.68%
TN0002100907	TLF 2024-2	1 000	80 000	85 284	7.17%
TN0003900248	UIB 2009-1	500	10 000	10 448	0.88%
Total		5 500	440 000	465 030	39.11%

5.3 Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 29 791 DT pour la période allant du 01 avril 2026 au 30 Juin 2026 et s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2026 au 30/06/2026	Période du 01/01/2026 au 30/06/2026	Période du 01/04/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025
Revenus des actions (Dividendes)	21 412	21 412	8 158	8 158	10 783
Revenus des Emprunts d'Etat	2 963	14 774	2 603	8 886	13 484
Revenus des Emprunts de Sociétés	5 416	1 925	7 322	10 916	24 395
Total	29 791	38 111	18 082	27 959	48 662

5.4 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste est nul au 30 juin 2026.

5.5 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 728 DT pour la période allant du 01 avril 2026 au 30 juin 2026 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus au titre de la deuxième trimestre 2026 sur les placements à terme. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2026 au 30/06/2026	Période du 01/01/2026 au 30/06/2026	Période du 01/04/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025
Revenus des placements à terme	728	1 464	1 113	1 898	4 284
Total	728	1 464	1 113	1 898	4 284

5.6 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par SICAV SECURITY au gestionnaire « UNION CAPITAL ». Elle s'élève à 2 850 DT au 30 Juin 2026 contre 4 069 DT au 31 Décembre 2025.

5.7 Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL ainsi que la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
TCL à payer	-239	-3	-126
Retenue à la Source	185	172	172
Redevance CMF	82	75	76
Total	28	244	122

5.8 Note sur le capital

La variation de l'actif net de la période du 01 avril 2026 au 30 juin 2026 s'élève à 93 283 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Variation de la part Capital	108 995
Variation de la part Revenu	- 15 712
Variation de l'Actif Net	93 283

Les mouvements sur le capital au cours de la deuxième trimestre 2026 se détaillent ainsi :

Désignation	Capital au 31/03/2026	Souscriptions réalisées	Rachats effectués	Capital au 30/06/2026
Montant	1 010 379	257 242	(229 998)	1 037 623(*)
Nombre de titres	57 447	14 626	13 077	58 996
Nombre d'actionnaires	27	0	-7	20

(*) Il s'agit de la valeur du capital évaluée sur la base de la part capital au 01/01/2026. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01/01/2026 au 30/06/2026).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit :

Désignation	30/06/2026
Capital sur la base part de capital de début de période	1 037 623
Variation des +/- values potentielles sur titres	91 396
+/- values réalisées sur cession de titres	30 311
Frais de négociation de titres	-3 013
Régul des sommes non distribuables de la période	2 096
Capital au 31/12/2025	1 158 414

5.9 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2026 au 30/06/2026	Période du 01/01/2026 au 30/06/2026	Période du 01/04/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025
Rémunération du gestionnaire	3 347	6 489	2 843	5 812	12 000
Total	3 347	6 489	2 843	5 812	12 000

La convention de gestion, conclue entre SICAV SECURITY et « UNION CAPITAL », prévoit la facturation d'une commission de gestion de 1% HT calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net et payée mensuellement. La commission de gestion au titre de la deuxième trimestre 2026 s'élève à 3 347 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que les rémunérations du dépositaire et du commissaire aux comptes sont à la charge du gestionnaire « UNION CAPITAL ».

5.10 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net,
la charge TCL, ainsi que les autres impôts et taxes.

Désignation	Période du 01/04/2026 au 30/06/2026	Période du 01/01/2026 au 30/06/2026	Période du 01/04/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025
Redevance CMF	281	545	239	488	1 008
TCL	0	0	19	46	15
Autres Impôts et Taxes	442	479	3	406	439
Services bancaires et assimilés	443	443	18	239	239
Jeton de présence	1 638	1 638	-	-	-
Total	2 805	3 105	279	1 179	1 701